

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Fabrice CUCHOT, Maire.

Etaient présents : Mme DESFORGES - M. BRIDOUX - Mme JULIENNE - M. MALIDIN - Mme VOLEAU - M. SELOSSE - Mme COLAS - M. RIPOCHE - Mme BONNEAU - Mme PAPAICONOMOU - M. CHARRIER - M. MENARD - M. BRILLET - M. ATHIMON - Mme LEMARDELEY - M. MAHE - Mme AUDRAIN - Mme GSTACH-MORAND - Mme FERRAND - Mme DOUILLARD - M. LEROY - M. TIJOU - Mme MIRANDA - Mme LE SIGNOR - Mme GODINEAU

Egalement présents : Julien LE VAYER (DGS) - Nathalie HAMELIN (DGA) - Tiphaine DAVID (DGA)

Excusés (pouvoir) : M. FLEURY donne pouvoir à Mme GSTACH-MORAND
Mme MONCLIN donne pouvoir à M. TIJOU
M. BOBINET donne pouvoir à Mme GODINEAU

Mme DESFORGES est nommée secrétaire de séance.

2022-03-15

Centre bourg - îlot A3 - dénomination de la ruelle piétonne

Franck BRIDOUX, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, expose les faits.

Un permis de construire a été accordé à COGEDIM le 24/08/2018 pour la construction de 4 immeubles de logements avec commerces et bureau en rez-de-chaussée.

Une ruelle piétonne, permettant l'accès à deux de ces immeubles de logement construits en second rideau, traverse l'îlot en son cœur débouchant d'une part sur la rue de la Châtaigneraie et d'autre part sur la place de l'église.

Dans ce contexte, il convient de procéder à la dénomination de cette nouvelle ruelle piétonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de **NOMMER** "Passage du Vignoble", la voie piétonne nouvelle qui sera aménagée par "COGEDIM" et qui permettra l'accès à deux bâtiments de logement en second rideau,
- de **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire (ou son représentant) pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,
Le 28 mars 2022,
Le Maire,
Fabrice CUCHOT

